

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Pieux-Palplanches quai 97&98	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE517-141638/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client EE517-14-1638	Date 2014-01-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-008-15743	
File No. - N° de dossier QCM-3-36211 (008)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-01-16	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Rochette, Jean	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm008
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2834 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Titre : PIEUX ET PALPLANCHES POUR LES QUAI 97 ET 98, QUÉBEC, QC

Inclus dans la présente modification :

1. Modification no 2

MODIFICATION no 2

1. l'Article 4 - Livraison de la Partie 7 :

BIFFER l'Article 4

INSÉRER l'Article 4 suivant :

4. Livraison

4.1 Le transfert du droit de propriété

- a. Le droit de propriété sur les travaux doit être transféré au Canada au plus tard le 31 mars 2014. Le droit de propriété sur les travaux est transféré au Canada par l'émission d'un avis écrit par le Canada indiquant que, basée sur les rapports du laboratoire d'essai et d'inspection indépendant engagé en vertu de ce contrat, le Canada est convaincu que les travaux sont prêts pour la livraison. L'entrepreneur doit donc établir son calendrier de fabrication de façon à ce que la fabrication et le contrôle de la qualité de tous les pieux et palplanches soient complétés au plus tard le 31 mars 2014. Ce transfert du droit de propriété ne constitue pas l'acceptation des travaux ou de toute partie des travaux par le Canada ni ne relève l'entrepreneur de son obligation d'exécuter les travaux conformément au contrat.
- b. Le transfert du droit de propriété sur les travaux se fera dans les installations de l'entrepreneur.
- c. Malgré tout transfert du droit de propriété sur les travaux, l'entrepreneur est responsable de toute perte ou endommagement des travaux ou toute partie des travaux jusqu'à la livraison au Canada conformément au contrat. Même après la livraison, l'entrepreneur demeure responsable de toute perte ou endommagement causé par l'entrepreneur ou tout sous-traitant.
- d. Lorsque le droit de propriété sur les travaux est transféré au Canada, l'entrepreneur doit établir, à la demande du Canada, que ce titre est libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude et signer les actes de transfert s'y rapportant et les autres documents nécessaires pour parfaire le titre qu'exige le Canada.

4.2 Livraison et acceptation

- a. Tous les biens livrables doivent être livrés au site de livraison indiqué au paragraphe c) de cet article au plus tard le 15 mai 2014.
- b. Malgré tout transfert du droit de propriété sur les travaux avant la livraison et l'acceptation, le chargement et la livraison au site de livraison, les droits de douane canadiens et les taxes d'accise sont à la charge de l'entrepreneur.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EE517-141638/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcm008

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EE517-14-1638

File No. - N° du dossier

QCM-3-36211

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
- c. Le site de livraison sera désigné par Canada et communiqué à l'entrepreneur au plus tard le 24 mars 2014. Le site de livraison sera à l'intérieur d'un rayon de 100 km du 101 boul. Champlain, Québec, Québec, Canada.
 - d. L'inspection et l'acceptation des biens livrables se fera à la suite de la livraison au site de livraison.
-

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.